

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : ..COMMUNE DE DOSENHEIM SUR ZINSEL.....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° ..32..... Rue ..GRAND RUE.....

Commune ..DOSENHEIM SUR ZINSEL.....

Code postal ...67330.....

Nature des activités : ...COLLECTIVITE LOCALE.....

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE		Description (1)
Nom scientifique		
Nom commun		
B1	HIRONDELLES DES FENETRES	11 NIDS ACCROCHES EN FACADE ET 4 NIDS DANS UNE GRANGE OUVERTE
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

VOIR DOCUMENT CI-JOINT

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :

VOIR DOCUMENT PAPIER CI-JOINT

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

BTA SYLVICULTRE ET TRAVAUX FORESTIERS - AVEC LE CONCOURS DE M DUTT GUILLAUME DE L'OFB

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : FIN SEPTEMBRE 2020.....

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : GRAND EST

Départements : BAS RHIN

Cantons : BOUXWILLER

Communes : DOSENHEIM SUR ZINSEL

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

VOIR DOCUMENT PAPIER CI-JOINT

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

VOIR DOCUMENT CI-JOINT

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

VOIR DOCUMENT CI-JOINT

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à DOSENHEIM SUR ZINSEL.....

le 28/08/2020

Signature

Envoyer par mail



NOTE EXPLICATIVE AU CERFA 13-614 – DOSENHEIM SUR ZINSEL 67330

C - QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION

Le bâtiment actuel est vieillissant est l'ancienne municipalité avait engagée des travaux pour une démolition de la partie grange.

Cette opération doit permettre de proposer des places de parking à la population mais également au développement d'un restaurant situé juste en face.

La commune de Dossenheim-sur-Zinsel ne dispose à ce jour que de très peu de place de parking entraînant des risques de circulation du fait d'un trafic important de véhicules légers mais également de poids lourds et de grumiers.

Il est donc important de proposer des mesures de sécurisation de la voirie en redonnant les trottoirs aux piétons.

D - QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

La destruction de la partie grange sera réalisée par une entreprise spécialisée. La partie restante sera réhabilitée avec la réfection du toit permettant l'accroche de nids artificiels sous ce dernier. De plus un carport sera disposé, permettant lui aussi l'accroche de nids artificiels.

E - QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS

Autre formation : BTA Sylviculture et travaux forestiers. Le concours de M DUTT de l'OFB a également été sollicité pour le suivi du chantier.

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE

La commune procédera à la pose de 15 nids artificiels en compléments des nids naturels détruits. Ils seront disposés sur la partie du bâtiment restant mais également sous les toits de la mairie, contigu à la grange actuelle. L'environnement de nidification des futures portées se fera dans un rayon de moins de 10 mètres de l'espace actuelle.

Une information sur place des hirondelles dans notre écosystème sera réalisée en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et de l'école communale. De plus des articles sur le suivi et la pose des nids artificiels pourront être diffusés sur notre site internet.

I - COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Un compte rendu détaillé de la destruction jusqu'à la pose des nids artificiels et le suivi de la nidification sera réalisé en partenariat avec l'OFB. L'aspect pédagogique sera abordé au sein l'école primaire et plus particulièrement avec la classe de « l'école du dehors » qui favorise le contact avec la nature en éduquant les jeunes enfants à la nécessité d'un retour à la nature et à la préservation de la biodiversité.

La partie droite du bâtiment sera démolie et le toit de la partie restante sera refait pour respecter la pente actuelle



Le bâtiment actuel est proche de la mairie. Cela permettra la pose de nids artificiels si l'espace recréé ne permettait pas la pose de l'ensemble des nids.

Une partie des nids se trouve sous la toiture extérieure. Avec la sécheresse, ces derniers se décrochent. M DUTT de l'OFB a constaté ce phénomène.





Quatre nids sont actuellement dans la partie grange. L'accès se fait par l'arrière du bâtiment qui est toujours ouverte



La mairie proche de grange pourra servir de support en plus de la partie conservée de l'ancien restaurant.

Sur le parking, un panneau d'information sur les hirondelles sera installé en partenariat avec le Parc Régional Naturel des Vosges du Nord et de l'école communale



SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU PROJET

